

Le préfet Boucault traîne Josiane Filio au tribunal : elle a osé le qualifier d'incompétent



Da
ns la France de Hollande-Valls-Taubira, on croyait avoir tout vu. Erreur ! Une nouvelle étape est franchie. Josiane Filio, dangereuse retraitée de 67 ans, est convoquée au tribunal correctionnel, le 9 avril prochain, à Carcassonne, suite à une plainte du préfet Boucault, instruite par un vice-procureur de la République.

Le crime de Josiane : avoir commis cet article, où il lui est reproché d'avoir qualifié notre vaillant préfet de police de Paris « d'incompétent ». Rappelons que cet article a été écrit au lendemain de l'interdiction de la manifestation pour la défense de la liberté d'expression, organisée par Riposte Laïque le 14 septembre dernier.

<http://ripostelaique.com/lincompetent-bernard-boucault-est-il-au-service-de-la-republique-ou-du-parti-socialiste.html>

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs la convocation

de Josiane... Selon les articles 30 et 31 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, elle risque jusqu'à 45.000 euros d'amende !

GENDARMERIE NATIONALE
Procédure en date du 25/01/2014
par GENDARMERIE NATIONALE

Sous les références :
Code unité Nmr P.V. Année Nmr dossier justice
15241 00172 2014 22CG2014

PARQUET DU TGI
DE
CARCASSONNE

**CONVOCAION EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL
CORRECTIONNEL**

Ce jour, le vingt huit janvier deux mille quatorze à neuf heures, nous trouvant au bureau de notre unité.

Nous soussigné adjudant-chef B [REDACTED], Officier de Police Judiciaire rapportons les opérations suivantes :

Agissant en application des dispositions de l'article 390-1 du Code de Procédure Pénale et conformément aux instructions reçues ce jour de M ROMANELLO Philippe Vice Procureur de la République à CARCASSONNE 11000

Notifions à :

Madame Josiane FILIO
née le 14/09/1946 à SAINT DENIS 93200 (France)
Demeurant : [REDACTED]
Profession : Retraitée

à qui il est reproché au terme de la procédure d'enquête :

Natif : 375/DELIT

Pour avoir à PARIS 75000, le 13/09/2013, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, commis l'infraction suivante :
injure publique à l'encontre d' un fonctionnaire public, en l'espèce M. BOUCAULT, Préfet de Police, en diffusant sur le site « riposte laïque », à l'adresse url <https://www.ripostelaique.com>, les propos suivants:

[REDACTED] « l'incompétent » [REDACTED]
Comportant une expression outrageante, un terme de mépris, à l'encontre de M. BOUCAULT, Préfet de Police, à raison à ses fonctions.

Faits prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1 (publicité) ; 29 alinéa 2 et 33 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881.

Natif : 371/DELIT

Pour avoir à PARIS 75000, le 13/09/2013, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, commis l'infraction suivante :
diffamation publique à l'encontre d' un fonctionnaire public, en l'espèce M. BOUCAULT, Préfet de Police, en diffusant sur le site « riposte laïque », à l'adresse url <https://www.ripostelaique.com>, les propos suivants:

[REDACTED] « Bernard BOUCAULT est il au service de la République ou du parti socialiste » [REDACTED]

ces propos comportant l'allégation ou l'imputation de faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération de M. BOUCAULT, à raison de ses fonctions.

Faits prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1 (publicité), 29 alinéa 1, 30 (pour la pénalité) et 31 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881.

La personne convoquée



L'Officier de Police Judiciaire



Rappelons que le 13 mai 2013, au lendemain des violences du Trocadéro, Jean-François Copé et l'UMP réclamaient la démission du préfet Boucault, avec des mots autrement plus durs que ceux de Josiane : « **de l'amateurisme** » « **il a failli à sa mission** » , « **faillite dans l'aptitude au commandement** » , « **Je ne vois pas comment le préfet de police peut être maintenu dans ses fonctions** » .

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/psg-cope-reclame-la-demission-du-prefet-apres-les-violences-au-trocadero_1248529.html

A notre connaissance, Copé n'a jamais eu à subir, contrairement à Josiane, un interrogatoire dans un commissariat, et ne sera pas convoqué au tribunal correctionnel. Courageux, mais pas téméraire, le camarade préfet de police de Paris !

Paul Le Poulpe